



## RÉSOLUTION N° 3

### *Dumping social*

**Motion visant à imposer la lutte inconditionnelle contre le dumping social, l'exploitation des travailleurs et le détachement frauduleux de travailleurs.**

Cela fait plusieurs années maintenant que nous observons une baisse progressive de l'emploi dans le secteur de la construction dans plusieurs pays d'Europe. Celle-ci est principalement générée par une concurrence féroce, aussi bien loyale que déloyale, entre les entreprises européennes.

En fait, les entreprises européennes se livrent à une concurrence déloyale en tentant de réduire leurs coûts de personnel par l'utilisation intensive de règlements européens en lien avec la mobilité des travailleurs. Ce mode de concurrence déloyal et libéralisé, qui est souvent illégal ou frauduleux, compromet le niveau de l'activité et les conditions de travail au sein du secteur européen de la construction.

Malheureusement, en réponse à cette situation alarmante, l'UE propose des solutions inappropriées, comme encourager la concurrence par les salaires, laissant des vides juridiques et des failles substantiels dans ses directives ou cadres réglementaires.

La volonté politique actuelle de l'UE de faire avancer la libéralisation des marchés et la loi du marché, va irréparablement accroître le dumping social, ce qui va conduire les travailleurs vers une précarité et une insécurité sociale insupportables. Nous sommes convaincus que l'orientation actuelle de l'UE doit être modifiée au bénéfice d'une union qui soit pleinement intégrée et socialement juste. Dès lors, nous nous déclarons en faveur de l'adoption, par l'UE, de toutes les mesures nécessaires permettant aux droits sociaux fondamentaux de prévaloir sur les libertés économiques. L'objectif visé est que la concurrence entre entreprises se fasse dans le respect du principe d'égalité des conditions de concurrence.

Consciente du fait que la libre circulation des personnes est une valeur centrale de l'Union européenne, la FETBB réitère son adhésion à la libre circulation des travailleurs, l'un des piliers fondamentaux de l'UE. De plus, la FETBB considère la libre circulation comme un moyen potentiel, pour les travailleurs, de s'émanciper, comme une valeur ajoutée profonde en termes de développement économique équitable, et comme une possibilité d'accroître le capital social et culturel individuel.

La FETBB souhaite également souligner la nécessité de coordonner tous les efforts en vue de dissuader, de prévenir et de combattre les pratiques de dumping social et l'exploitation des travailleurs. Afin de lutter contre l'exploitation des travailleurs en Europe, nous nous prononçons en outre en faveur de la garantie du principe de « l'égalité de rémunération pour un même travail ». Nous sommes convaincus que tous les États membres nationaux devraient garantir des conditions de vie décentes et adopter toutes les mesures nécessaires visant à garantir les droits des travailleurs détachés et migrants.

Néanmoins, nous devons également être conscients des effets considérablement néfastes découlant des pratiques de dumping social et, par exemple, de l'utilisation frauduleuse des lacunes de la directive sur le détachement de travailleurs (DDT). C'est pour cette raison que la FETBB appelle les décideurs européens à intensifier leurs efforts en vue de lutter contre ces pratiques et d'assurer la stricte application de la réglementation européenne (directive sur le détachement de travailleurs, directive d'exécution, etc.).

L'adoption annoncée du train de mesures sur la mobilité des travailleurs ne devrait pas remettre en cause toute mesure de protection sociale actuelle ou future dans un État membre quel qu'il soit.

En outre, nous souhaitons que la directive existante et la directive d'exécution soient pleinement appliquées par chacun des États membres. Nous invitons également les États membres à intensifier leur lutte contre l'abus et le contournement des principes essentiels de la DDT en adoptant, dans leur lutte contre les pratiques de dumping social, des politiques volontaristes et déterminées. De telles politiques devraient impérativement inclure les éléments suivants : renforcement des services d'inspection nationaux, création d'un service d'inspection commun et intégré, mise à profit de l'expérience des syndicats nationaux, limitation de la durée légale du détachement, contrôle préalable des activités économiques effectivement pratiquées par l'entreprise d'origine, mise en place de sanctions réelles, dissuasives et efficaces contre la fraude et les abus.

Le FETBB met par ailleurs en garde contre tout recul social résultant du futur « paquet sur la mobilité des travailleurs ». Nous invitons instamment les décideurs européens, et notamment Madame la Commissaire Thyssen, à garantir que le paquet sur la mobilité des travailleurs ouvre la voie à une harmonisation vers le haut des conditions d'emploi dans l'Union européenne et des systèmes de protection sociale nationaux.

La FETBB souhaite unifier toutes les énergies positives afin de lutter contre les constructions financières frauduleuses. Ces constructions frauduleuses n'ont que des objectifs déloyaux et visent à développer un avantage concurrentiel en exploitant les systèmes de protection sociale nationaux et les travailleurs, et en créant une pression insupportable sur les conditions et les niveaux d'emploi dans le secteur de la construction. À cet égard, nous restons fermement opposés à l'adoption de toute directive ou mesure de l'UE autorisant et/ou facilitant la création de sociétés boîte aux lettres. Cela mènerait uniquement à une augmentation de la concurrence déloyale, et donc du dumping social.

Pour finir, n'ignorant pas les répercussions terribles du dumping social, d'une part, et la mondialisation des économies, d'autre part, nous voulons également attirer l'attention sur les valeurs centrales de la démocratie en Europe.

Le prochain cycle de négociations entre l'UE et les USA en lien avec TTIP va effectivement démarrer dans le déni de toutes les valeurs démocratiques de l'UE. Consciente de ces négociations, la FETBB invite l'UE à soutenir, dans les échanges économiques transatlantiques, l'obligation de respecter les normes sociales et environnementales de l'UE en vue de lutter contre le dumping social provoqué par les biens et services étrangers provenant de pays tiers.

L'Assemblée générale exhorte la Commission européenne à présenter sans délai des propositions destinées à lutter efficacement contre le dumping social, promouvoir le principe de rémunération et de conditions de travail égales à travail égal et préserver la possibilité offerte à chaque État membre d'améliorer la protection sociale offerte à tous les travailleurs.